Restauration et gestion durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 au sud du Bénin.

Bienvenu BOSSOU [1] ; Orphée LOKOSSOU[2] ; Macaire ASSONGBA [1] ; Marcel AGBANGLA[1]
[1] ONG CeSaReN
[2] Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

CONTEXTE

Le Bénin est un pays situé en Afrique de l'Ouest. Géographiquement, il se situe entre les latitudes 6–13 ° N et les longitudes 0–4 ° E. Avec un climat chaud et humide. Le Bénin compte plus de 2 940 forêts sacrées résiduelles couvrant une superficie totale de 18 360 ha. L'agriculture est la principale source de richesse, avec une contribution de plus de 27% du PIB. Le secteur emploie plus de 55% de la main-d'œuvre nationale. Les systèmes agricoles sont dominés par une agriculture extensive avec une culture itinérante sur brûlis. Plus de 90% des forêts sacrées sont adjacentes ou entourées de champs de cultures. La pratique de la culture itinérante menace les forêts sacrées et représente une cause de pression accrue sur les terres.

Les sites RAMSAR 1017 et 1018 sont situés au sud du Bénin, dans la zone côtière entre les latitudes 1 ° 37 ′ 45 ”–2 ° 42 ′ 35” E et les longitudes 6 ° 12 ′ 37 ”–7 ° 1 ′ N. Ils contiennent plus de 500 forêts sacrées (figure 1). Les forêts sacrées au Bénin sont généralement petites de taille (2 à 20 ha, exceptionnellement on en rencontre de 50ha à 200 ha) mais riche en biodiversité.

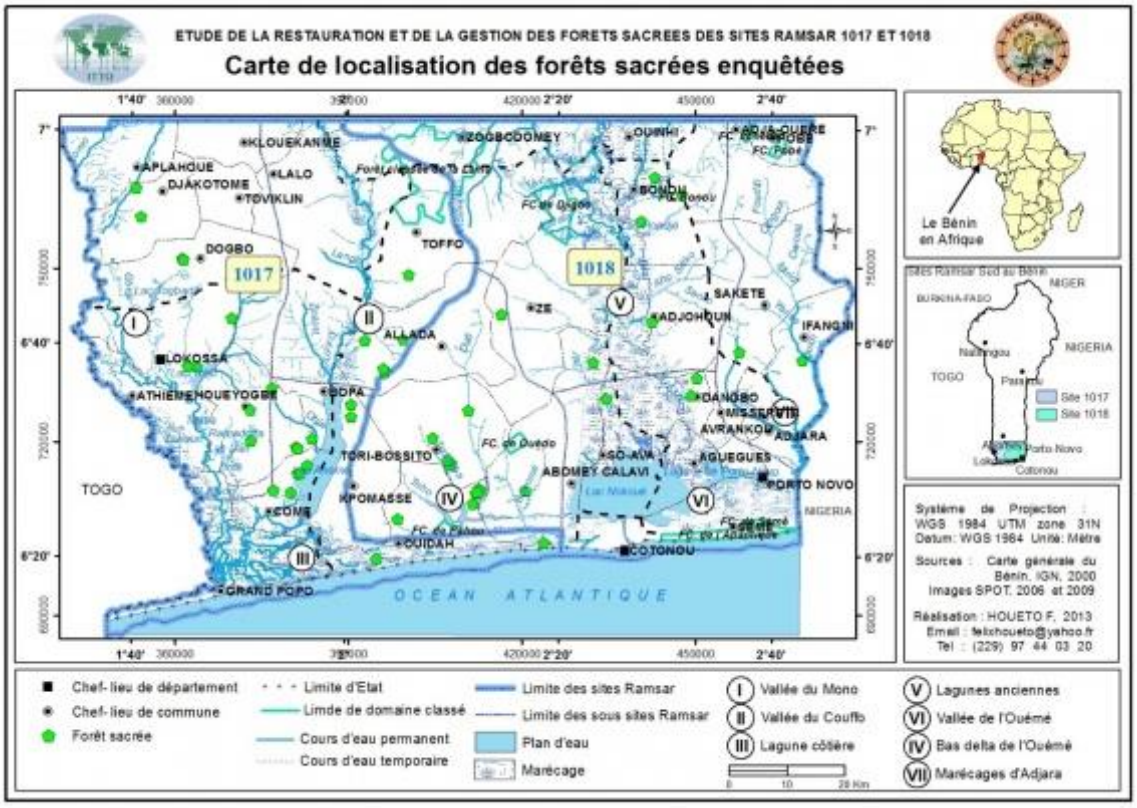

Figure 1. Location des sites Ramsar 1017 et 1018 et de quelques FS. Source: ONG CeSaReN

FONCTIONS ET VALEURS DES FORETSSACREES

Les forêts agissent comme des laboratoires traditionnels efficaces. Les dignitaires agissent comme des bibliothèques vivantes qui sont le dépositaire de connaissances locales basées sur ces forêts sacrées. En outre, une forêt sacrée fournit un refuge et un sanctuaire pour la biodiversité indigène des écosystèmes locaux. Elles contiennent de nombreuses espèces végétales et animales rares, et même certaines espèces de la liste rouge. Bien que ces forêts n'aient pas reçu de statut de protection légal ou officiel, elles avaient néanmoins pu maintenir l'intégrité de leurs ressources jusque dans un passé récent. Elles représentent un modèle réussi de gestion et de conservation traditionnelle de la biodiversité. Le principe de cette méthode de conservation est basé sur la crainte et le respect, inspirés par les croyances locales traditionnelles, la force de l'autorité traditionnelle et le pouvoir des dignitaires et des chefs religieux.

DEFIS ET MENACES

Ces dernières années, à cause des effets combinés d'un certain nombre de facteurs, tels que l'émergence de nouvelles religions, la forte croissance démographique, la faiblesse du pouvoir traditionnel et le déclin des croyances associées, et l'appauvrissement de plus en plus de la population rurale, les tabous et restrictions religieux ne sont plus observés. De ce fait, la plupart des forêts sacrées font l'objet d'une surexploitation et d'une exploitation incontrôlée, conduisant à la dégradation de leur statut voire à une destruction totale. Des études récemment entreprises sur des bosquets sacrés dans le sud du Bénin (Lokossou 2012) ont montré que 60% sont dans un état de dégradation avancée. Entre 1998 et 2013, 34% des forêts sacrées ont connu une réduction significative de leur superficie et 14% ont disparu. La tendance régressive affectant ces écosystèmes est une menace majeure pour la biodiversité et la vie des communautés environnantes qui dépendent fortement des services écosystémiques. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont longtemps été négligés par la communauté scientifique. En effet, ils ont été considérés comme des éléments marginaux de la végétation, et en tant que tels, ont reçu peu d'attention.

REPONSES VERS UNE UTILISATION ET UNE CONSERVATION DURABLES.

Les situations ci-dessus ont d'abord conduit l'ONG CeSaReN à proposer un avant-projet pour réaliser les études de base afin d'élaborer un document de projet approprié. L'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F), mis en œuvre de mai 2012 à décembre 2013 avec le soutien financier de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), a permis l'élaboration de quatre rapports d'étude que sont (i) l'inventaire de la biodiversité des forêts sacrées (FS) des sites Ramsar 1017 et 1018, (ii) Une étude cartographique des FS des sites, (iii) l'étude d'impact environnemental et social du projet, (iv) l'étude socioéconomique sur les FS des sites. Cet avant-projet a également permis d'échanger avec toutes les parties prenantes, de dégager une vision commune et de concevoir un projet de façon participative. Au cours des échanges, les autorités communales, les dignitaires et les populations locales ont manifesté leur volonté de participer efficacement à la mise en œuvre d'un projet de gestion durable pour restaurer ces forêts.

Sur la base de ces informations, l'ONG CeSaReN, avec le soutien de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a décidé de mettre en œuvre le Projet PD 754/14 Rev.3 (F) « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin ». Ce projet cadre bien avec les politiques nationales et internationales du Bénin en matière de gestion des ressources forestières.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides au Sud Bénin.

L'objectif spécifique est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par (i) le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Indicateurs (ii) la dotation de 40 FS d'outils de gestion opérationnels (iii)

l'accroissement de 25% des revenus tirés des FS (iv) la dotation de 40 FS de cadres législatif et institutionnel appropriés (v) l'intégration de 40 FS dans le système des aires protégées des communes.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les forêts sacrées étant une propriété des communautés locales, leur restauration et gestion durable passent nécessairement par l'adoption d'une démarche participative. Le projet a œuvré en collaboration avec tous les acteurs concernés par la gestion des FS. Toutes les étapes ont été exécutées selon cette approche. C'est pour cela que l'approche Information Eduction et Communication (IEC) a été privilégiée à toutes les étapes du processus. Ce qui a permis à tous les acteurs du projet d'avoir la même vision et d'œuvrer en synergie afin d'obtenir les résultats escomptés. En outre, la mise en œuvre du projet a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économistes géographes/cartographes, de spécialistes en gestion intégrée des zones humides, des Agents de développement local, avec la participation des populations locales et des gestionnaires des forêts sacrées et la collaboration des Autorités Communales et de l'Administration Forestière. Les études spécifiques ont fait l'objet d'une consultation.

Pour atteindre les objectifs du projet dans les 40 FS sélectionnées, les activités mises en œuvre sur le terrain visent à obtenir les trois (03) produits principaux ci-dessous, chacun conduit dans une approche spécifique adaptée.

(i) Les ressources des forêts sacrées sont mieux exploitées

L'exploitation durable des ressources des FS est passée par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion durable, l'amélioration des techniques culturales dans le terroir pour réduire les incursions en FS et l'amélioration des potentialités en produits forestiers ligneux. Les outils de gestion sont élaborés et mis en œuvre de manière participative. Pour ce faire, la stratégie proposée consiste à :

- Elaborer les plans simples de gestion des FS à travers les services des consultants. Des consultants individuels bien expérimentés ont été recrutés pour élaborer lesdits plans des FS identifiées. Ces plans sont par la suite validés à plusieurs niveaux par les instances compétentes. La mise en œuvre des prescriptions des plans d'aménagement (comprenant les activités de reboisement, de protection, d'enrichissement, de plantation) est faite de façon conjointe par l'équipe du projet avec l'appui des communautés. Les aspects relatifs à la matérialisation des limites des FS ont pris en compte dans les activités préalables à l'élaboration desdits plans.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour améliorer les systèmes de production dans les terroirs riverains par un inventaire des techniques appropriées et un appui à leur mise en œuvre.
- Améliorer les potentialités en produits forestier ligneux par des reboisements dans les terroirs et l'enrichissement des FS.

(ii) Les revenus tirés des FS sont améliorés

Le niveau de pauvreté des populations riveraines est un facteur limitant pour la gestion durable des FS. L'instinct de survie amène parfois les gestionnaires des FS à surexploiter les ressources des FS ou même à vendre des portions de terres des FS. Ce deuxième produit est une approche de réduction de la pauvreté et des diverses pressions exercées sur les FS par les populations riveraines. La conservation durable des FS doit reposer non seulement sur ses rôles cultuels et culturels mais également et surtout sur leur contribution à l'amélioration des revenus des gestionnaires. A travers ce produit, le projet doit permettre de diversifier les sources de revenus des usagers par le développement des activités génératrices de revenus en vue de réduire la pauvreté et par conséquent la pression sur les ressources forestières. Il s'est agi d'approfondir la faisabilité des activités identifiées par les acteurs locaux pendant la mise en œuvre de l'avant-projet. Un accent particulier a été mis sur les activités du reboisement économique c'est à dire la production de bois de services et de bois de feu à travers les plantations dans les terroirs riverains.

Pour ce faire, des plans d'affaires ont été réalisés avec les bénéficiaires clés sélectionnés et formés. Les moyens nécessaires pour initier ces activités ont et mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de prêt c'est-à-dire des microcrédits verts avec des partenaires de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sélectionnés par l'AE. En fin de cycle, le capital de départ mis à disposition de chaque bénéficiaire sera récupéré et attribué à d'autres bénéficiaires ainsi de suite. L'application de ce principe assurera un financement durable et continu des activités dans les terroirs riverains pour réduire la pauvreté et les pressions subséquentes sur les ressources forestières.

(iii) Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes

En plus d'être dotées de plans de gestion pour leur utilisation durable, les FS retenues doivent être épargnées de toute agression anthropique à travers un cadre législatif et réglementaire approprié assurant ainsi leur intégrité physique. Pour ce faire, la stratégie mise en œuvre par le projet consiste en la mise en place d'organes de gestion tels que le Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée (CLGFS) au niveau local et le Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Sacrée (CCSIF) au niveau de la Commune. Ces organes assurent les procédures de reconnaissance légale, de l'intégration des FS au domaine forestier permanent de la Commune et la pérennisation des actions du projet.

RESULTAT

i- Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées

- 42 FS sont délimitées, bornées, matérialisées et les levés et plans réalisés par des géomètres experts agréés

- 42 PSG sont élaborés et validés de manière participative avec toutes les parties prenantes sous l'Autorité de l'administration forestière

- 68, 5 ha sont reboisés avec 101287 plants d'espèces à buts multiples dans les terroirs riverains des FS

- 162, 35 ha sont enrichis au niveau des 42 FS avec 15301 de plants d'espèces autochtones;

- 08 FS enrichies avec 1119 spécimens CITES

- 325 ménages riverains des FS ont bénéficié kits de gaz pour l'économie de bois énergie.

- 86 agriculteurs dont les champs sont mitoyens aux FS ont adopté des systèmes et techniques agricoles appropriés (SAP) sur 179 ha de champs autour des FS en vue d'améliorer les rendements agricoles dans les terroirs riverains de 40 FS

ii- Les revenus tirés des FS sont améliorés

En attendant les revenus que vont générer les plantations et les AGR on peut noter que :

- Les mécanismes de financement durable des FS sont en place et sont fonctionnels à travers la signature de quatre (4) conventions d'accord de partenariat entre l'ONG CESAREN/Projet et trois (03) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés et reconnus compétents dans le domaine pour la mise en place et la gestion des fonds de financement durable des SAP, des Activités Génératrices de Revenus (AGR) (crédit verts) et des crédits gaz pour la réduction de consommation de bois énergie

- 85 000 $US de revenus sont générés par les activités de reboisement et d'enrichissement à travers le financement des activités de production de plants, de plantations et d'entretien.

- 129 personnes regroupées en 43 groupements pour diverses AGR (apiculture, élevages, petits commerces, SAP, crédit gaz, etc.) ont bénéficié de 67 099 $US de crédits verts et 325 kits de gaz.

iii- Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes

Tous les acteurs sont sensibilisés sur la sécurisation des FS (les Autorités traditionnelles, chefs de villages, les populations riveraines, agriculteurs riverains des FS et les Autorités Communales) ont bénéficié de plusieurs séances d'information et de sensibilisation en vue d'approprier le projet. Ainsi

- 42 Comités Locaux de gestion des Forêts Sacrées (CLFS) officiellement créés par Arrêtés pris les Maires sont fonctionnels au niveau de chacune des FS

- 14 Comités Communaux de supervisions et de Suivi de l'Intégration des FS (CCSI) officiellement créés par Arrêté pris par les Maires et sont fonctionnels au niveau de chacune des Communes d'intervention

- 40 Arrêtés de reconnaissance légale des FS sont pris pour renforcer la protection desdites FS.

Globalement, les effets et impacts du projet peuvent se résumer comme suit :

- Existence d'outils opérationnels de gestion durable des Forêts Sacrées (FS)
- Réduction d'empiètement des limites des FS (Pratiques des SAP, limites des FS plus visibles)
- Accroissement du taux de boisement des sites RAMSAR (Plantation dans les terroirs et dans les FS)
- Economie de bois énergie (utilisation de gaz)
- Meilleure connaissance des possibilités de valorisation socioéconomiques des FS et des terroirs
- Développement des activités génératrices de revenu et de valorisation des ressources des FS et terroirs riverains
- Mise en place de lignes de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues
- Prise de conscience des acteurs pour la sécurisation des FS et forte adhésion des acteurs primaires aux objectifs du projet
- Renforcement de l'organisation des communautés locales autour des FS
- Renforcement de la participation des communes dans la gestion des FS
- Dotation des FS de cadre formel de protection

LEÇONS APPRISES

Les résultats de ce projet ont mis en évidence les questions pertinentes à prendre en considération par les différents acteurs et parties prenantes impliqués dans les efforts de revitalisation des paysages socio-écologiques, face aux défis naturels et anthropiques. En effet :

- La durée de 36 mois est apparue trop courte pour la réalisation et la mise en œuvre de PSG d'autant de 40 FS pour plusieurs raisons : (i). Ces forêts sont très distantes les unes des autres et appartiennent à plusieurs aires socio-culturelles (ii) ces ressources sont non seulement communautaires, mais relèvent du domaine du sacré ce qui nécessite beaucoup plus de temps pour les activités d'information et de sensibilisation pour les acteurs extérieurs pour gagner la confiance des dignitaires et gestionnaires des FS (iii) les études préalables, l'élaboration participative et la validation des documents d'aménagement participatif et de gestion durable durent au minimum 24 mois après les activités d'information et de sensibilisation (iv) si les activités des PSG qui ne relèvent pas de crédits peuvent démarrer aussitôt après la validation des PSG, celles relevant de crédit nécessitent encore un long processus de sélection des SFD crédibles, d'appropriation de leur mécanisme financier par les bénéficiaires enfin (v) le mécanisme d'allocation des crédits et de formation techniques des bénéficiaires constituent une autre paire de

manche. Au regard de tout ce qui précède, ces dernières n'ont démarré que pratiquement à la fin du projet. Ce qui n'a pas permis l'appropriation par les bénéficiaires et les CLFS du cycle complet du mécanisme d'allocation-recouvrement des crédits, les taux de recouvrement et d'évaluer leurs effets et impacts réels sur l'accroissement des revenus des bénéficiaires avant la fin du projet.

- Lorsqu'une période plus ou moins longue existe entre deux phases d'un projet (l'avant-projet et le projet), il a fallu absolument, non seulement rappeler les atouts antérieurs, mais reprendre complètement la sensibilisation tout en adoptant une stratégie qui s'adapte aux réalités du moment, ce qui retarde l'entrée du projet dans sa vitesse de croisière. Le défi reste dont la nécessité de réduire au minimum la période entre la fin du présent projet et la phase de renforcement des acquis.

- Les principales innovations du projet résident d'une part dans le développement d'un modèle de gestion durable qui associe les pratiques de gestion traditionnelle et de gestion moderne des forêts sacrées basée sur le développement des ressources humaines locales et d'autre part dans l'intégration des FS dans le système des Aires Protégées des Communes. Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de crédits verts pour appuyer les communautés locales dans les activités génératrices de revenu, d'économie de bois énergie et de reboisement et d'enrichissement des FS constitue une innovation dans la conservation des forêts naturelles. Les probabilités de réussite de ces modèles sont très élevées au regard de l'engouement des dignitaires et des engagements officiels des Autorités communales.

- La mise en place, à la base, d'un cadre organisationnel et institutionnel officiel (comités locaux de gestion des forêts sacrées) composés des membres issus des différentes composantes des communautés est une disposition de confiance entre ces parties en ce qu'ils constituent une plateforme formelle (officielle) d'échange pour discuter de la problématique de gestion durable de cette ressource commune importante qu'est la FS. Le bon fonctionnement de ces comités a permis la prise en compte des problèmes communs à tous les acteurs.

- La mise en place, au niveau des Communes, d'un cadre organisationnel et institutionnel officiel (Comités communaux de supervision et de suivi de l'intégration des forêts sacrées) a permis la forte implication des Autorités communales traduite par un l'appui constant à la mise en œuvre du projet sur les plans institutionnels et financiers. Dans le contexte de décentralisation en cours au Bénin, ces Autorités sont chargées du développement et de la gestion durable des ressources de la Commune. Ceci augure de la pérennisation des actions du projet si un état de veille est assuré.

Bibliographie

CeSaReN ONG. 2012. *Etude pour la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin.* Document de l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F), 26p.

CeSaReN ONG. 2013. Etude d'inventaire de la biodiversité des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin. Rapport d'étude de l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F), 88p.

CeSaReN ONG. 2013. Cartographie des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin. Rapport d'étude de l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F), 81p.

Lokossou O. 2014. *Analyse diachronique et rôle des forêts sacrées du site RAMSAR 1017 dans la conservation des espèces floristiques menacées*. Mémoire master RESBIO, 63p.

CeSaReN ONG. 2014. *Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.* Document du projet PD 754/14 Rev.3(F), 60p.

CeSaReN ONG. 2018. *Etude de référence socioéconomique sur les ménages bénéficiaires d'AGR.* Rapport d'étude du projet PD 754/14 Rev.3(F), 56p.

CeSaReN ONG. 2018. *Analyse des systèmes améliorés de production agricole dans les zones forestières du sud Bénin*. Rapport d'étude du projet PD 754/14 Rev.3(F), 47p.

CeSaReN ONG. 2018. *Etude pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des SAP y compris les crédits verts*. Rapport d'étude du projet PD 754/14 Rev.3(F), 41p.